



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
22 décembre 2023

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 22 décembre 2023 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
 Madame Marie-France Gagnon
 Monsieur Christian Baril
 Madame Lise Bérubé

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 195-23

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 287-23

Résolution No 196-23

Mme Marie-France Gagnon, conseillère, par la présente :

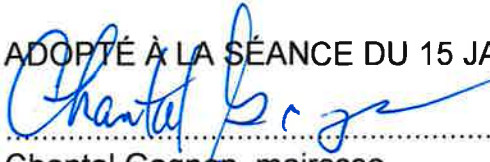
- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #287-23 décrétant un règlement fixant le taux de la taxe foncière, ainsi que les tarifs de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges et des égouts;
- dépose le projet du règlement numéro #287-23 intitulé Règlement fixant le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges et des égouts

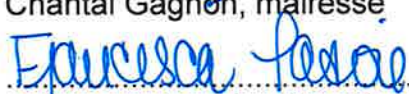
LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 197-23

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 19h37.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024.


.....
Chantal Gagnon, mairesse


.....
Francesca Lavoie, Directrice générale/gref.-/trés.